



Alain Coquart
Groupe Communiste

Conseil du 20 octobre 2011

**A propos de l'entrée de Laillé à Rennes Métropole et de
la réforme territoriale**

Je commencerai par dire que nous approuverons cette délibération.

Les dernières adhésions à Rennes Métropole, de Bourgarré et Nouvoitou, étaient intervenues après l'élection d'équipes qui avaient porté ce projet dans leurs programmes.

La demande de Laillé se situe dans un contexte différent qui est celui du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale issu de la loi du 16 décembre 2010, loi qui pourrait bien évoluer au regard des dernières élections sénatoriales.

D'ailleurs, à droite, certains ont déjà tenté de mettre en place des contrefeux par le dépôt de propositions de lois (M. Pélissard pour l'UMP à l'Assemblée Nationale, Mme Goulet pour l'Union Centriste au Sénat) quand ce n'est pas le ministre Richert qui se déclare partisan de la « pédale douce » lors de la convention de l'AdCF la semaine dernière.

Le 7 juillet dernier, à l'occasion du débat sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, j'avais rappelé l'attachement des élus du groupe communiste au renforcement de l'intercommunalité comme lieu et espace de coopération et de mutualisation utile aux territoires et aux citoyens.

L'intercommunalité doit aujourd'hui évoluer pour toujours mieux correspondre aux besoins de la vie quotidienne, aux aspirations de nos concitoyens en matière de logement par exemple, mais aussi de déplacements, question devenue cruciale avec l'augmentation incessante du prix des carburants, d'accès à la culture et aux loisirs.

Cette évolution doit se faire sur les principes et les valeurs de mise en commun que je viens d'évoquer et avant tout dans un esprit démocratique avec un calendrier décidé et maîtrisé par les populations et par leurs représentants élus.

La réforme territoriale initiée par le gouvernement s'est construite de manière autoritaire et basée sur la concurrence entre les territoires : nous l'avons combattue et nous continuerons à la combattre.

Pour œuvrer au bien commun, les territoires doivent s'inscrire dans des logiques de coopération et l'évolution du périmètre des intercommunalités et ne saurait être décidée par le seul Préfet.

L'opposition à la réforme territoriale comme à celle de la suppression de la taxe professionnelle dépasse largement l'ensemble des élus de gauche que ce gouvernement autant champion de la dette que de l'austérité qualifie facilement de dépensiers.

Le basculement récent du Sénat à gauche n'est pas seulement dû à la progression des valeurs de progrès et de justice sociale que nous portons, il traduit aussi un profond mécontentement des élus locaux y compris ceux dont les convictions rejoignent celles de Nicolas Sarkozy et de ses amis.

Les résultats de l'élection sénatoriale dans le Morbihan en sont une preuve flagrante.

L'existence d'une majorité de gauche au Palais du Luxembourg ouvre des perspectives pour une autre réforme territoriale qui ne se contenterait pas de la seule suppression des conseillers territoriaux.

A l'occasion d'un entretien avec le Premier Ministre, Jean-Pierre Bel, nouveau Président du Sénat, a demandé un moratoire sur la réforme, notamment sur le volet concernant l'intercommunalité.

Il s'agit maintenant d'aller un peu plus loin que ce que propose François Fillon lorsqu'il promet de "lâcher du lest" sur le calendrier de mise en place de la redéfinition du périmètre de celles-ci.

Il nous faut être force de propositions pour initier une réforme intelligente et juste, partant des territoires eux-mêmes et des besoins des habitants.

Les communes et les intercommunalités ont un rôle important à jouer pour améliorer le cadre de vie quotidien, facteur de mieux être et aussi de développement économique.

Nous avons aussi besoin de réformer la fiscalité des entreprises, intégrant, comme nous le proposons de taxer les actifs financiers. Ceci ferait rentrer de l'argent pour des budgets publics qui en ont bien besoin et pénaliserait également les entreprises préférant le jeu boursier à la création d'emplois et de richesses.

L'exigence démocratique appelle également une réflexion sur la démocratie intercommunale qui doit dépasser la seule question du mode de désignation des élus intercommunaux pour s'élargir à la question d'une appropriation partagée des enjeux et de projets par les élus et les populations concernées.